

Pour publication immédiate

## Lutte à l'herbe à poux : arracher le mal à la racine!

---

Joliette, le 9 juillet 2008 – Les personnes qui souffrent d'allergies saisonnières s'en désoleront : la saison de l'herbe à poux arrive à grands pas. En effet, c'est la période de l'année où le pollen de l'herbe à poux s'étend de la fin juillet aux premières gelées de l'automne.

Les fleurs d'un vert pâle libèrent leur pollen vers la fin juillet et déclenchent une réaction allergique chez les gens qui y sont sensibles. Or, dans la région de Lanaudière, une personne sur six est allergique à l'herbe à poux. Les conséquences? Éternuements répétés, yeux larmoyants, congestion nasale, toux, picotements du nez et même des crises d'asthme pour certains.

Afin d'enrayer les méfaits de cette plante, la Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) **invite la population à reconnaître les plants d'herbe à poux afin de les arracher dès maintenant.**

### **Agir dès maintenant!**

Chaque plant d'herbe à poux produit jusqu'à 3 000 graines qui pourront, à leur tour, générer 600 nouveaux plants l'année suivante. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour s'en débarrasser. L'herbe à poux résiste mal à la concurrence des autres plantes. Ainsi, pour éviter qu'elle s'installe sur un terrain, implanter d'autres espèces végétales, comme des vivaces. Dans tous les cas, il est important de la détruire avant la floraison, soit **avant la fin juillet**, soit en l'arrachant manuellement ou en la tondant, de façon à l'empêcher de produire des fleurs qui répandront leur pollen dans l'air.

Le site Internet de la TQHP offre un éventail de renseignements destinés à la population et aux professionnels concernés par l'herbe à poux. En visitant le [www.tqhp.qc.ca](http://www.tqhp.qc.ca), on pourra voir la plante à différents stades de son développement et consulter une documentation complète sur le sujet.

### **En cas d'allergies, la protection s'impose**

Les personnes allergiques à l'herbe à poux peuvent en diminuer les effets en adoptant certaines mesures simples pendant la saison pollinique :

- ❑ Évitez de fréquenter les lieux infestés par l'herbe à poux;
- ❑ Évitez les activités extérieures, surtout entre 7 h et 13 h, par temps chaud, sec et venteux. Après la pluie, les grains de pollen sont déposés au sol, ce qui réduit les réactions allergiques;
- ❑ Évitez de tondre vous-mêmes la pelouse;
- ❑ Ne pas faire sécher vos vêtements à l'extérieur durant la saison pollinique;
- ❑ Laissez, si possible, les fenêtres fermées pour empêcher le pollen d'entrer dans la maison; utilisez un système de climatisation ou de filtration d'air;
- ❑ Évitez le contact avec d'autres irritants, (ex. : fumée de tabac) qui peuvent amplifier les symptômes d'allergies;
- ❑ Évitez les melons, bananes et concombres qui peuvent occasionner des réactions allergiques croisées.

Cette sensibilisation est le fruit de la collaboration des membres de la TQHP qui regroupe des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et de ses directions de santé publique de Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de la Montérégie, de Lanaudière, de Montréal, des Laurentides et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, du Canadien National, de la Fédération québécoise des municipalités, d'Hydro-Québec, des ministères québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Affaires municipales et des Régions, des Transports, du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que du Réseau québécois des Villes et Villages en santé, de l'Union des municipalités du Québec et de l'Union des producteurs agricoles.

- 30 -

Source : Pascale Lamy  
Agente d'information  
Direction de santé publique et d'évaluation  
450 759-1157 poste 4437  
[pascale\\_lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca)

Information : Sylvie Quirion  
Médecin  
Direction de santé publique et d'évaluation  
450 759-1157 poste 4430  
[sylvie\\_quirion@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sylvie_quirion@ssss.gouv.qc.ca)